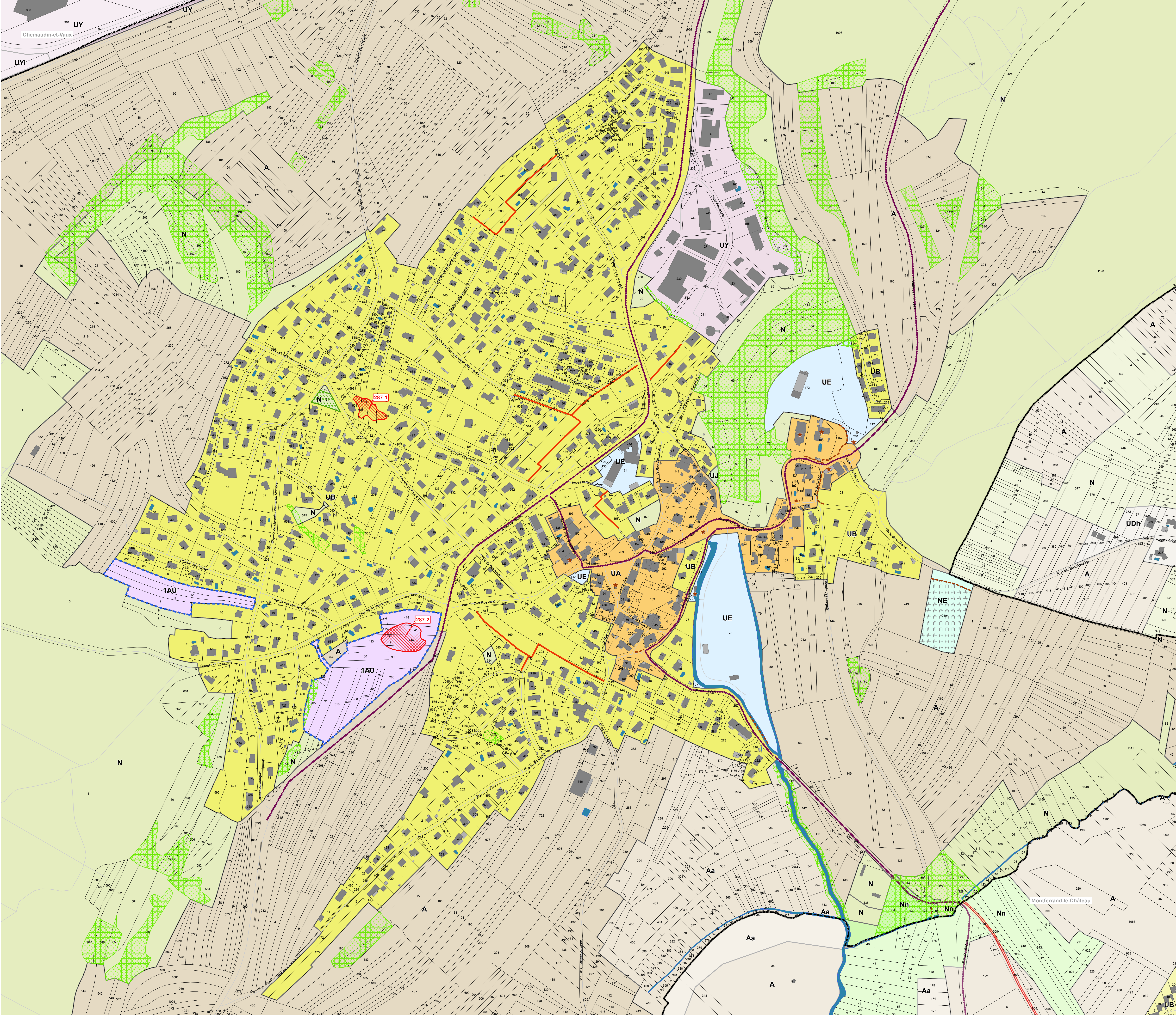




- ZONAGE**
- Zones urbaines**
- UA : Centre ancien, cœur historique des villages
 - UB : Zone pavillonnaire ou mixte
 - UE : Secteur à dominante d'équipements d'intérêt collectif ou de services publics
 - UJ : Jardin ou verger qui doit conserver leur vocation et dans lequel seules sont admises des annexes de taille limitée
 - UY : zone économique
- Zones à urbaniser**
- 1AU : Zones destinées au développement de l'habitat
- Zones agricoles**
- A : Zone agricole
 - Aa : Secteur agricole strictement inconstructible
- Zones naturelles et forestières**
- N : Zone naturelle ou forestière
 - NE : Secteur accueillant des équipements d'intérêt collectif ou services publics isolés
 - Nn : Secteur naturel ou forestier strictement inconstructible
- PATRIMOINE BATI**
- ★ : Élément bâti à préserver (EBP)
- mur ou muret à préserver
- PATRIMOINE NATUREL**
- Eléments de paysage (site et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (EVP)
 - Espace Boisé Classé (EBC)
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- voies de circulation à créer - cyclable
 - périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - emplacement réservé

N°	LIBELLE	BENEFICIAIRE
287-1	bassin de rétention des eaux pluviales	GBM
287-2	bassin de rétention des eaux pluviales	GBM
287-3	création d'un cheminement piétonnier 2 m	Commune
287-4	création d'un cheminement piétonnier 2 m	Commune
287-5	création d'un cheminement piétonnier 2 m	Commune
287-6	création d'un cheminement piétonnier 2 m	Commune
287-7	création d'un cheminement piétonnier 2 m	Commune
287-8	création d'un cheminement piétonnier 2 m	Commune
287-9	création d'un cheminement piétonnier 2 m	Commune

maître d'ouvrage :
Grand Besançon Métropole

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLAN DE ZONAGE

COMMUNE DE GRANDFONTAINE

Planche n°2

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

arrêté par délibération du conseil communautaire
en date du 11 décembre 2025

conduite d'études :
OTE Ingénierie

